

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 12 novembre 2013 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Étaient présents les conseillers :
Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Rodrigue Roy, Jacques Vachon, Jean-Yves Ouellet et madame Gilberte Fournier le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ré : 2013-155

Il est proposé par Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté en faisant les corrections demandées et en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 1 OCTOBRE 2013

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1 octobre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2013-156

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 1 octobre 2013 et l'adopte tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

1) ADMINISTRATION FINANCIÈRE

a) LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 12 NOVEMBRE 2013

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 12 novembre 2013;

Ré : 2013-157

Il est proposé par Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie – brut (octobre)	7 234.03 \$
Dépenses incompressibles payées en octobre	8 251.55 \$
Comptes à payer au 12 novembre	12 721.70 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

Le maire dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité ainsi que des obligations découlant de l'article 955 du Code Municipal du Québec. Le rapport sera envoyé aux contribuables par le biais de l'Info-municipale. Il sera aussi ajouté sur le site Web de la municipalité

c) **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2014**

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Ré : 2013-158

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Ouellet et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19h30:

JOUR	DATE	HEURE
MARDI	14 janvier 2014	19h30
MARDI	4 février 2014	19h30
MARDI	4 mars 2014	19h30
MARDI	1 ^{er} avril 2014	19h30
MARDI	6 mai 2014	19h30
MARDI	3 juin 2014	19h30
MARDI	8 juillet 2014	19h30
MARDI	5 août 2014	19h30
MARDI	9 septembre 2014	19h30
MARDI	7 octobre 2014	19h30
MARDI	4 novembre 2014	19h30
MARDI	2 décembre 2014	19h30

Que les séances ordinaires et extraordinaires seront tenues à la salle du conseil, à l'intérieur de l'hôtel de ville sis au 70, chemin Kempt à Grand-Métis. Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Ré : 2013-159

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis de nommer madame Gilberte Fournier, mairesse suppléante pour la période du 12 novembre 2013 au 3 février 2014.

ADOPTÉE

e) **TRAITEMENT DES ÉLUS**

Ré : 2013-160

Il est proposé par madame la conseillère Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis d'indexer à la hausse la rémunération du maire et celle des conseillers pour l'exercice financier 2014.

La secrétaire-trésorière de la Municipalité assumera la responsabilité de l'application de l'indexation de la rémunération et, conséquemment, celle de l'allocation de dépenses annuelles en tenant compte des dispositions de la loi ainsi que des avis que publie le ministre des Affaires municipales du Québec, dans la Gazette officielle du Québec, destinés à permettre le calcul de la rémunération annuelle du maire et celle des conseillers, soit la rémunération minimale indiquée dans l'égard à la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) RÉAJUSTEMENT DU BUDGET 2013

Ré : 2013-161

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis d'autoriser le transfert des montants des postes budgétaires ayant un solde disponible aux postes budgétaires déficitaires du budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) DÉPÔT DES ÉTATS TRIMESTRIELLES DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2013

La directrice générale dépose un état comparatif trimestriel, qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2013, et ceux des trimestres précédents qui ont été réalisés, et les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

2) PROGRAMME DE FORMATION 2013-2014 DE LA FQM

a) RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

Attendu que cette formation vise à permettre à l' élu de se familiariser avec le système municipal québécois, l'administration municipale, les structures administratives, les différentes lois municipales, ainsi que les rôles et les responsabilités des élus et des fonctionnaires.

Ré : 2013-162

Il est proposé par Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de permettre aux élus n'ayant pas encore suivi la formation de la suite de le faire. La formation se tiendra le 7 février 2014 à Sayabec et le 24 mai 2014 à Sainte-Luce au coût de 325\$ plus taxes par personne. Rabais de 60\$ pour les membres si payés 60 jours à l'avance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

Attendu que cette formation vise à donner aux élus une meilleure connaissance des différents champs de compétence d'une municipalité et d'une MRC. Lors des sessions, les formateurs expliqueront en détail la *Loi sur les compétences municipales*, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, et constamment mise à jour depuis. Au terme de la journée, l' élu sera en mesure de mieux comprendre le cadre légal de l'exercice des compétences municipales, les pouvoirs qui sont dévolus aux municipalités locales et régionales, les services à offrir à la population ainsi que les

Ré : 2013-163

Il est proposé par Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de permettre aux élus de suivre cette formation. La formation se tiendra le 24 mai 2014 à Sayabec et le 6 décembre 2014 à Sainte-Luce au coût de 325\$ plus taxes par personne. Rabais de 60\$ pour les membres si payés 60 jours à l'avance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) LÉGISLATION

a) AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2013-0171 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DU BUDGET 2014

Monsieur Jacques Vachon annonce qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente de ce conseil le règlement 2013-0171 décrétant l'adoption du budget 2014.

4) DIVERS

a) SERVICE D'ARCHIVISTE POUR 2014

CONSIDÉRANT QUE madame France Richard, archivistes, a offert ses services à la municipalité de Grand-Métis pour une première année ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services actuelle constitue une aide ponctuelle pour la gestion des documents et le classement des archives, de même que la formation du personnel du bureau;

CONSIDÉRANT QUE les besoins immédiats concernent, dans l'ordre de priorité :

- l'application du calendrier de conservation ;
- la mise à jour du calendrier de conservation ;
- le retrait des documents semi-actifs et inactifs des classeurs ;
- la préparation de la destruction des dossiers semi-actifs et inactifs qui l'exigent ;
- la production des listes de documents entreposés aux archives et des documents détruits sur une application Excel;
- l'application du plan de classification ;
- l'organisation et la mise en valeur des archives historiques ;

Ré : 2013-164

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis engage madame France Richard, archiviste, pour le projet de gestion documentaire, afin d'effectuer les tâches ci-haut mentionnées pour la somme de 6030.00 \$ plus taxes. Le conseil autorise madame Richard à emporter les 56 boîtes de dossiers pour en faire le classement à son domicile, diminuant ainsi le montant de 1600.00 \$ pour les frais de déplacement pour un total de 4 430.00\$.

Que ladite dépense sera inscrite aux prévisions budgétaires 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) COMMANDE DE MÂTS DE DRAPEAU POUR LE BUREAU MUNICIPAL

Ré : 2013-165

Il est proposé par Jacques Vachon et résolu à l'unanimité d'entériner l'achat de trois mâts de drapeaux complets (avec bases et fleurons) pour le bureau municipal au coût de 115.85\$ chacun plus taxes chez Le Flag Shop.

ADOPTÉE

c) RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR 2014

Ré : 2013-166

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu que la municipalité de Grand-Métis adhère à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2014. Le coût de l'adhésion est de 71.00\$ plus taxes, soit 81.63\$ si payé avant le 31 décembre 2013.

ADOPTÉE

d) ATELIER CULTUREL – PHASE 3 POUR L’HIVER 2014

CONSIDÉRANT les besoins municipaux identifiés et le désir de la municipalité d’offrir à ses citoyens une diversité d’activités de qualité;

CONSIDÉRANT le partenariat possible avec la MRC de La Mitis pour offrir des ateliers culturels grâce à l’Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d’accord avec les implications qui la concernent et qui sont prévues dans ce partenariat avec la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la MRC de La Mitis se traduit par la coordination et la promotion mitissiennes du projet ainsi que la gestion concertée des artistes et artisans qui donneront les cours (appel de candidatures et contrats) et assurera 50 % des coûts reliés au cachet de l’artiste, l’artisan ou l’organisation concernée;

Ré : 2013-167

Sur proposition de madame Gilberte Fournier, appuyé de monsieur Rodrigue Roy, il est résolu à l’unanimité :

DE PARTICIPER au projet *Ateliers de loisirs culturels* de la MRC de La Mitis pour la session prévue à l’hiver 2014;

DE DÉSIGNER la directrice Chantal Tremblay comme signataire de tous les documents officiels relatifs au projet;

DE DÉSIGNER la directrice, Chantal Tremblay comme personne-ressource qui assurera le suivi avec la MRC de La Mitis;

DE RENDRE disponible et D’ASSURER la gestion d’un local approprié gratuitement, dont la valeur financière réelle est de 300\$ \$ pour la durée du projet;

DE PARTICIPER financièrement à la hauteur de 8 % du coût de l’atelier;

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

e) ADHÉSION ANNUELLE 2014 À QUÉBEC MUNICIPAL

Ré : 2013-168

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu que la municipalité adhère À Québec Municipal pour l’année 2014 au coût de 67.50\$ plus taxes.

ADOPTÉE

5. VOIRIE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

a) CREUSAGE DES FOSSÉS

Travaux remis au printemps 2014

b) OFFRE DE SERVICES – PRISE D’EAU POUR INCENDIE

Remis à plus tard

c) PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 37 205 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2013 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l’**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu’un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l’**Annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Rodrigue Roy, appuyé par Gilberte Fournier et résolu et adopté à l’unanimité des conseillers que la municipalité de Grand-Métis informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

Ré : 2013-169

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

d) ADJUDICATION DU CONTRAT D’INSTALLATION D’UN PUIS PERCOLANT

Attendu qu’un puits percolant doit être installé sur le chemin de la Pointe-Leggatt pour résoudre la problématique d’accumulation d’eau en bordure du chemin et sur les propriétés privées ;

Ré : 2013-170

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseiller de la municipalité de Grand-Métis d’accepter la soumission de Les Entreprise E. Normand de Ste-Angèle-de-Mérici au montant de 6874.30 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6. VARIA (ouvert)

- Nouveau Service offert à la municipalité pour la sécurité publique

En collaboration avec la firme Safety First de Rimouski, la municipalité offrira à prix très compétitif, des extincteurs d’incendie ABC, des avertisseurs de fumée ainsi que des avertisseur de monoxyde de carbone. Le projet est pour une durée de six (6) mois et sera révisé par la suite.

Ré : 2013-171

- Demande de financement pour le Forum social bas-laurentien
Le conseil ne contribuera pas pour le moment
- Demande d'appui – Bas-St-Laurent comme région ressources
Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'envoyer une lettre d'appui à Les habitations Populaires de l'Est afin que le Bas-St-Laurent soit reconnu région ressource dès maintenant afin de pouvoir profiter des mesures prévues dans le budget 2014 dans le cadre du Programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec.
ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ
- Élagage sur Pointe-Leggatt
Faire un appel à Hydro-Québec pour une demande d'élagage pour des conifères sur le chemin de la Pointe-Leggatt.

7. CORRESPONDANCE

- a) Campagne de financement 2014 de la Ressource
Le Conseil décide de ne pas contribuer pour le moment
- b) MAMROT – Subvention – Entretien à la signalisation aux passages à niveau
La municipalité reçoit une subvention de 3 327.12 \$ en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2013, sur réception et validation des factures des compagnies ferroviaires.
- c) MAMROT – Subvention – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
La municipalité recevra un montant de 18 205 cette automne de la subvention du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier. Le montant total de la subvention est de 37 205 \$.
- d) Ministère de la sécurité publique – Programme d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations, vents violents et pluies verglaçantes survenues le 31 janvier 2013, dans des municipalités du Québec
Suite à l'analyse finale de la réclamation de la municipalité de Grand-Métis concernant les dépenses additionnelles engagées pour les travaux de bris de couvert de glace réalisés au cours des mois de janvier et février 2013, la municipalité a reçu un chèque de 401, 41 représentant le paiement final de l'aide financière admissible.
- e) Ministère de la sécurité publique – Programme d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues du 12 au 14 mars 2013, dans des municipalités du Québec
Suite à l'analyse finale de la réclamation de la municipalité de Grand-Métis concernant les dépenses additionnelles engagées pour le déploiement des mesures d'intervention lors du sinistre précité, la municipalité a reçu un chèque de 225.91 \$ représentant le paiement final de l'aide financière admissible.
- f) Classification CSST pour l'année 2014
Réception du dossier de classification de la CSST pour l'année 2014. Le taux de versement périodique pour 2014 est de 1,96 \$.
- g) Réception de la brochure «À propos de la Loi sur le patrimoine culturel» de la Direction générale du patrimoine et des institutions muséales en collaboration avec la Direction des communications et des affaires publiques du ministère de la Culture et des Communications.

8. PÉRIODE DE QUESTION

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Ré : 2013-172

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Richard Fournier, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire, le 3 décembre 2013.